

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00243

**PRESTATION RECRUTEMENT DIRECTEUR GENERAL
ADJOINT EN CHARGE DE L'ATTRACTIVITE ET DU
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – MARCHÉ CONCLU
AVEC CABINET FURSAC ANSELIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la demande d'accompagnement au recrutement au poste de Directeur général adjoint en charge de l'attractivité et du développement du territoire par la Direction Ressources Humaines,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser cette prestation,

CONSIDERANT qu'après consultation des entreprises FURSAC ANSELIN, VIDAL ASSOCIES et ADEIS-RH, que l'offre du cabinet FURSAC ANSELIN a été jugée économiquement la plus avantageuse pour Saint-Etienne métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché pour l'accompagnement au recrutement au poste de Directeur général adjoint en charge de l'attractivité et du développement du territoire est conclu avec l'entreprise FURSAC ANSELIN, sise 60 rue des Arts, 75006 Paris, pour un montant de 11 250 € HT.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, chapitre 011, article 6228.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/03/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240312-C20240024310

Date de mise en ligne : 18 mars 2024